



Les dosimètres radon sont des détecteurs de particules alpha, "passifs" (sans moteur), "ouverts" (films spéciaux à l'air libre) et "intégrateurs" (mesure moyenne sur une certaine durée), ils permettent à chacun de faire des mesures "intégrées" de la radioactivité naturelle due au gaz radon, dans les bâtiments de toutes natures (habitations, écoles, bureaux, etc...).

- Dans les bâtiments qui accueillent du public (écoles,...), une première mesure de dépistage d'au moins 2 mois est exigée par la législation, dans les conditions de vie normale des locaux, cette mesure, dite "intégrée", détermine la concentration moyenne de radon, en intégrant ses fortes fluctuations dans le temps.
- Pour les particuliers non concernés par la législation actuelle, un dépistage d'au moins un mois suffit.

N-B : Le gaz radon ne peut pas être mesuré à l'aide d'un compteur Geiger qui mesure essentiellement les rayons gamma, alors que le risque sanitaire du radon provient uniquement des particules alpha émises par ses descendants.

En l'absence de véritable mesure, le radon est indétectable, il ne provoque aucun symptôme connu, ni toux, ni nausées, ni "autres"... mais seulement une augmentation du risque de cancer du poumon, à terme, du moins, pour ce qui est actuellement prouvé.